

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 296

4 février 2015

SOMMAIRE

Alivia S.à r.l.	14172	Philip Morris Luxembourg	14189
Amborella Equity	14166	PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.	14190
"AMS Auto S.à r.l."	14174	Precitool Luxembourg S.à r.l.	14192
Ande Management S.à r.l.	14166	ProLogis European Finance XIII S.à r.l. ..	14184
Apex Fourniture S.à r.l.	14167	ProLogis European Finance XV S.à r.l. ...	14186
Aphrodite S.à r.l.	14174	ProLogis European Holdings XIX S.à r.l.	14187
Arendt Regulatory Solutions S.A.	14168	Romanfin S.A.	14195
August Lux Holding Company	14172	Sculptor German Real Estate S.à r.l.	14193
Bionic Investment S.à r.l.	14167	Sheridan S.A.	14206
BMBG Bond Finance GP S.à r.l.	14173	SLA S.A. SPF	14198
Braas Monier Building Group Holding S.à r.l.	14173	Sodiesa S.A. - SPF	14200
Chino S.A.	14171	Summerbriss Investments S.à r.l.	14196
Clickbus Holding I S.à r.l.	14175	T.D.S. Technologies, Development & Sup- port Sàrl	14205
Compagnie de Façades S.à r.l.	14170	Togrimat	14201
Corning International Luxembourg S.à r.l.	14162	UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA	14163
Dimmer S.à r.l.	14184	Unifin Holding S.A.	14170
fyrma S.à r.l.	14166	U-Nify Mobility Solutions	14169
Iglux	14162	Valdition Investissements S.A.	14207
Immobilière Prestige S.à r.l.	14162	Victoire Brasil Investment Funds	14166
Inter Holding S.à r.l.	14208	Victoire Brasil Investment Funds	14164
ITFI	14162	Victor 1 S.A.	14164
Jack S.à r.l.	14162	Victor 2 S.A.	14164
Kimberley International S.A.	14176	Victor One S.A.	14163
luminatis S.à r.l.	14165	Viva Aerobus Luxembourg S.à r.l.	14163
LUX SPK S.à r.l.	14175	Walden S.A.	14203
MP Separator Acquisition Partnership S.C.S.	14174	Walgreen Investments Luxembourg SCS	14164
Murex Interco S.A.	14180	Weston International Capital Manage- ment (Luxembourg) S.A.	14165
Nordparts S.à r.l.	14192	White Seagull S.A.	14202
Omnibuild S.A.	14182	WhiteStones S.C.A.	14165
Opus Estates S.A.	14183	WINPRO Energy Holdings S.à r.l.	14165
Owens & Watson (Luxembourg) S.à r.l.	14179		
Pacific Holdings S.à r.l.	14177		

ITFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 38.548.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 décembre 2014

Monsieur Patrice DESCAMPS, né le 19/05/1963 à Lille (France) demeurant professionnellement au 100, Rue du Calvaire, F-59.510 Hem, est nommé au poste d'Administrateur de catégorie A avec effet au 8 décembre 2014 en remplacement de Monsieur Garbino.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITFI S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014208111/15.

(140232566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Iglux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, 3, place de la Bruyère.
R.C.S. Luxembourg B 29.980.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208060/9.

(140232914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.201.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208115/9.

(140232822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Immobilière Prestige S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 88.343.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014208075/10.

(140232273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Corning International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 173.100.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de la Société Corning International Luxembourg S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corning International Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015002114/11.

(150001821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Signature.

UBS IB Co-Investment 2001 SPF SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 82.100.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015001198/14.

(150000204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Viva Aerobus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 179.678.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 décembre 2014

En date du 30 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Daniel Boone, né le 28 janvier 1965 à Lille, en France, résidant professionnellement au 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210, Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Madame Paula Doherty, gérant de catégorie A;
- Monsieur Alan Bird, gérant de catégorie A;
- Monsieur Christophe Laguerre, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Daniel Boone, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001202/19.

(140235745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Victor One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 121.070.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société au 29 décembre 2014

L'Associé Unique approuve:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation,
- approuve le rapport du liquidateur,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 décembre 2014 à l'adresse suivante:

CLERC - 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 décembre 2014.

Pour la société

CLERC

Liquidateur

Référence de publication: 2015001214/21.

(140235790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Victor 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 174.300.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 20 mai 2014 à 14.00 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire en son sein M. Kris GOORTS en tant que président du conseil d'administration;

Pour extrait sincère et conforme
Kris GOORTS / Frederik ROB
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015001217/13.

(140235659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Victor 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 174.343.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 20 mai 2014 à 11.00 heures.

Le conseil décide à l'unanimité:

- d'élire en son sein M. Kris GOORTS en tant que président du conseil d'administration;

Pour extrait sincère et conforme
Kris GOORTS / Frederik ROB
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015001215/13.

(140235660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Walgreen Investments Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 170.149.

—
En date du 22 décembre 2014, Walgreen Investments Co a transféré à WBA Investments LLC ayant son siège social au Corporation Service Company, Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre de l'état du Delaware sous le numéro 200801710170 la totalité des parts d'intérêt détenue dans la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
Walgreen Investments Luxembourg S.C.S.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2015001221/15.

(140235698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Victoire Brasil Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 157.449.

—
Le bilan audité au 30 juin 2014, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations s'y rapportant, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015001213/13.

(150000267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

luminatis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 164.960.

—
Auszug der Beschlüsse der Gesellschafterversammlung vom 14. Dezember 2014

Die Gesellschafter der LUMINATIS S.à.r.l. haben einstimmig folgenden Beschluss getroffen:

- Herr Klaus NESSER, geboren am 11/02/1968 in Mannheim (D), wohnhaft in CH-8716 Schmerikon, Oberseetstrasse 13

wird auf unbestimmte Zeit per 1. Januar 2015 zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Luxemburg, den 14. Dezember 2014.

Die Gesellschafter

Référence de publication: 2015001252/14.

(150001064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

WINPRO Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.853.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015001241/10.

(140235757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2014

- La liquidation de la société WhiteStones SCA est clôturée
- Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2015001237/14.

(140235764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Weston International Capital Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.319.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que M. Matthijs Bogers a démissionné de son poste d'administrateur catégorie B de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Amicorp Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire
Représente par Julien François
Administrateur délégué

Référence de publication: 2015001227/16.

(140235611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Amborella Equity, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.704.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 décembre 2014

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Fait à Luxembourg, le 16 décembre 2014.
Certifié sincère et conforme
AMBORELLA EQUITY S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015001305/16.

(150000849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Ande Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.002.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance

- Transfert, avec effet au 1^{er} janvier 2015, du siège social de Ande Management S.à r.l., du 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.
Certifié sincère et conforme
Ande Management S.à r.l.
Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015001307/14.

(150000847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

fyrma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdreich.
R.C.S. Luxembourg B 179.705.

—
Der Jahresabschluss vom 01.01.2013 - 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015001250/10.

(150000730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Victoire Brasil Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 157.449.

—
Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 novembre 2014:

- que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société Deloitte Audit S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015001212/14.

(150000266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Bionic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.799.

—
Rectificatif du dépôt L140128305 déposé le 23/07/2014

L'an deux mille quatorze, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 25 juin 2014 (dont une copie a été enregistrée avec l'Acte tel que mentionné ci-dessous), et a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(I) Le 25 juin 2014, par acte numéro 2067/2014, du notaire instrumentant, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30608, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 23 juillet 2014 numéro L140128305, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2604 du 25 septembre 2014 (l'«Acte»), CDH Bionic Investment Limited, une société constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, représentée par Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 25 juin 2014, a constitué une société dénommée «Bionic Investment S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188799 (la «Société»).

(I) Une erreur matérielle s'est produite dans le libellé du nom d'un des gérants de catégorie B:

en fait le nom de Monsieur Abdelhaldm Chagaar doit être corrigé dans les versions anglaise et française comme suit:
Monsieur Abdelhakim Chagaar.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62241. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001331/34.

(150000364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Apex Fourniture S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8086 Bertrange, 78B, Cité A.M. Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 183.147.

—
L'an deux mille quatorze, le trente décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Josué LÉVY né le 11 mai 1951 à Le Caire (Egypte), demeurant à L-5331 Moutfort, 10, rue des Prés.

ici représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant dûment représenté déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée «APEX FOUR-NITURE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2215 Luxembourg, 4, Rue Neuerburg, société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 416 du 14 février 2014, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 183.147.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 de L-2215 Luxembourg, 4, Rue Neuerburg à L-8086 Bertrange, 78B, Cité A.M. Wenkel, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2014. Relation: EAC/2014/18564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05/01/2015.

Référence de publication: 2015001313/39.

(150000621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Arendt Regulatory Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 19 décembre 2014

En date du 19 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de mettre fin au mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015:

* Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI

* Monsieur Claude NIEDNER

* Madame Isabelle LEBBE

* Monsieur Gilles DUSEMON

- de nommer Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-1468, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de nommer Monsieur Pierre BEISSEL, né le 25 avril 1973 à Luxembourg, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-1468, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de nommer Monsieur Philippe DUPONT, né le 8 janvier 1961 à Luxembourg, ayant l'adresse professionnelle suivante: 14, rue Erasme, L-1468, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Claude KREMER

- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN
- Monsieur Pierre BEISSEL
- Monsieur Philippe DUPONT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ARENDR REGULATORY SOLUTIONS S.A.

Référence de publication: 2015001277/35.

(150000564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

U-Nify Mobility Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 146.242.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent DESCHAMPS, demeurant à CH-1162 Saint-Prex, 26, Chemin de la Moraine, (le "Mandant"), dûment représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée et validée par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

ci-après dénommée «le comparant».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "U-NIFY MOBILITY SOLUTIONS" («la société»), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146.242, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1161 du 12 juin 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme "U-NIFY MOBILITY SOLUTIONS", pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) représentant l'entière du capital émis de la société.

III.- Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "U-NIFY MOBILITY SOLUTIONS".

IV.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée par le mandant aux administrateurs et au réviseur de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/12/2014. Relation: EAC/2014/18422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2015.

Référence de publication: 2015001196/44.

(150000034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Unifin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 141.795.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001197/10.

(140235547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2015.

C.D.F. S.à r. l., Compagnie de Façades S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 94.772.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Thomas dit Tom KIEFFER, commerçant, demeurant à L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal,

Détenteur de toutes les cent (100) parts sociales de la société COMPAGNIE DE FACADES s.à r.l. en abrégé C.D.F. s.à r.l., avec siège à L-8291 Meispelt, 36, rue de Kopstal, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 867 du 23 août 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Patrick SERRES en date du 05 octobre 2009, publiée au Mémorial C numéro 2279 du 20 novembre 2009,

Lequel, es-qualité qu'il agit, a déclaré:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE DE FACADES s.à r.l. en abrégé C.D.F. s.à r.l., avec siège à Meispelt, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 94.772,

Que la société COMPAGNIE DE FACADES s.à r.l. en abrégé C.D.F. s.à r.l., a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associé et sont approuvés par lui.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué.

Que le comparant n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, le comparant a prié le notaire d'acter les résolutions unanimes suivantes:

1. La société COMPAGNIE DE FACADES s.à r.l. en abrégé C.D.F. s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Monsieur Thomas dit Tom KIEFFER, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de l'associé.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. KIEFFER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4760. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme,

Capellen, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001417/39.

(150000629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Chino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.724.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Miraflores Holding S.A., société de droit luxembourgeois avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 59593,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société anonyme "Chino S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 47724, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 29 septembre 1994.

II.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30 986.69.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1 250) actions d'une valeur nominale de 24.78 EUR chacune.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société «Chino S.A.».

IV.- Que l'activité de la société «Chino S.A.» a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'Associé unique) prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société

VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001409/48.

(150000449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Alivia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4560 Differdange, 42, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 168.836.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social 42 rue Pierre Frieden L-4560 Differdange, le 03 novembre 2014 à 15h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Madame Mélanie Bettinelli, en tant que Gérant de la société.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Madame Agnès Decker, née à Hunting (F) le 16 septembre 1957, demeurant 54 Cité Henri Grey L-4577 Differdange en tant que Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle, à compter de ce jour.

A l'issue de l'Assemblée, le Gérant de la société est:

Madame Agnès Decker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015001300/21.

(150000610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

August Lux Holding Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.376,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 167.704.

—
Il résulte des résolutions de l'Actionnaire Unique de la société en date du 7 novembre 2014, les décisions suivantes:

Révocation des gérants A avec effet en date du 31 octobre 2014:

Mr. Hugh CHARVAT, employé privé, né le 26 août 1965 et demeurant au 1551, Wewetta, Etats Unis d'Amérique - CO 80202, Denver.

Mr. Ronald KLUMP, employé privé, né le 15 janvier 1961 et demeurant au 9635 Marron Circle, bâtiment Suite 420, Etats Unis d'Amérique - CO 80112, Englewood.

Nomination des gérants A à partir du 7 novembre 2014 pour une période indéterminée:

Mr. Jim KIRSLIS, né le 9 mars 1962 au Massachusetts (Etats Unis d'Amérique) et demeurant au 4 King Philip Circle, Rockland, MA 02370, Etats Unis d'Amérique.

Mr. Geert BRAAKSMA, né le 2 juillet 1957 à Oostdongeradeel (Pays Bas) et demeurant au Vechtdaan 62, 7555 JZ Hengelo, Pays Bas

Il résulte des résolutions ci-dessus que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Jim KIRSLIS, gérant A;
- Mr. Geert BRAAKSMA, gérant A;
- Mr. Dylan DAVIES, gérant B; et
- Mr. Cédric BRADFER, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015001284/26.

(150001128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Braas Monier Building Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 15 décembre 2014

En date du 15 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2015:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

- Monsieur Axel ZWANZIG, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L- 1748 Senningerberg;

- Madame Margit KÖHLER, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L- 1748 Senningerberg;

- Monsieur Dieter Bruno Fritz KLEINFELDT, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg.

II. Mise à jour

Les gérants de classe A de la Société, Monsieur Matthew RUSSELL et Monsieur Pepijn R. DINANDT, et le gérant de classe B de la Société, Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, ont transféré leurs adresses professionnelles au:

- 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Braas Monier Building Group Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015000069/28.

(140235148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.755.

I. Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 10 décembre 2014

En date du 10 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Matthew John RUSSELL en tant que gérant de la Société avec effet au 9 décembre 2014;

- de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2015:

* Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

* Monsieur Jörg WITTIG, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

* Monsieur Davor PRANJIC, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

* Monsieur Thilo OLDIGES, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

* Monsieur Manuel HEINZ, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg;

- de nommer Madame Jean DOHRMANN, née le 12 avril 1981 à Suhl, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 4, rue Lou Hemmer, L- 1748 Senningerberg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2015.

14174

Mise à jour

Les gérants de la Société, Messieurs Ole OLDENBURG et Axel ZWANZIG, ont transféré leurs adresses professionnelles au:

- 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015000090/34.

(140235210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

"AMS Auto S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 124, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.332.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015000038/10.

(140235444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Aphrodite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.019.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015000045/10.

(140235098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

MP Separator Acquisition Partnership S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 44.860.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 182.848.

- En date du 3 décembre 2014, ont été nommées en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

* Monsieur Jean-Luc KOCH, né le 30 juillet 1969 à Strasbourg, France, résidant à l'adresse suivante: 596, Industrial Park Road, TN 37686 Piney Flats, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Kevin KRUSE, né le 1 avril 1970 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 1185, Park Avenue, NY 10128 New York, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Raymond J. DESROCHER, né le 8 novembre 1970 à Camden, dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 2640, Golden Gate Parkway, Suite 105, Naples, 34105 Floride, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Norbert MCDERMOTT, né le 10 avril 1951 à Oldcastle, County Meath, Irlande, résidant à l'adresse suivante: 2013, Lodges Lane, PA 19075 Oreland, Etats-Unis d'Amérique;

* Monsieur Derek R. LIM, né le 20 mars 1980 en Californie, Etats-Unis d'Amérique résidant à l'adresse suivante: One City Place, White Plains, NY 10601, Etats-Unis d'Amérique.

- MP Separator Acquisition GP S.à r.l., actuel gérant, est nommé président du conseil de gérance de la société avec effet au 3 décembre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- MP Separator Acquisition GP S.à r.l., gérant

- Monsieur Jean-Luc KOCH, gérant

- Monsieur Kevin KRUSE, gérant

- Monsieur Raymond J. DESROCHER, gérant

- Monsieur Norbert MCDERMOTT, gérant
- Monsieur Derek R. LIM, gérant

Pouvoir de signature: La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du Gérant unique, ou, si la Société a plusieurs Gérants, par la signature individuelle d'un (1) Gérant, par (ii) la signature de l'associé commandité ou par (iii) les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne (s) à qui un tel pouvoir peut avoir été délégué par les Gérants dans les limites d'une telle délégation.

- En date du 9 décembre 2014, Monsieur Jean-Luc KOCH, précité, a été nommé en tant que Président Directeur Général en charge de la gestion journalière de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

MP Separator Acquisition Partnership S.C.S.

Signature

Référence de publication: 2015000465/38.

(140235122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Clickbus Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.448.

Monsieur Alexander KUDLICH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Clickbus Holding I S.à r.l.

Référence de publication: 2015000121/16.

(140235062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2014.

LUX SPK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 186.926.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Mustapha GHALOUM, gérant, demeurant à F-57800 Freyming-Merlebach (France), 3, Peyerimhoff,

Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société «LUX SPK S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1882 du 18 juillet 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.926.

Monsieur Mustapha GHALOUM déclare d'abord céder à Madame Manuella FORMERY épouse GHALOUM, employée, demeurant à F-57800 Freyming-Merlebach (France), 3, Peyerimhoff, cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix de douze mille cinq cents euros (12.500,- €).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Mustapha GHALOUM, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associée unique, Madame Manuella FORMERY, préqualifiée, représentant désormais l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Manuella FORMERY, susdit, cent	100
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Elle décide de se nommer aux fonctions de gérante administrative et de nommer le gérant actuel Mustapha GHALOUM aux fonctions de gérant technique, tous deux pour une durée illimitée.

La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Quatrième résolution

Elle décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Cinquième résolution

Elle fixe l'adresse du siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GHALOUM, FORMERY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 55043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014205937/53.

(140229391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Kimberley International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.472.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit panaméen CEFIRCLOUD CORPORATION, ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia No. 8, Panama, République de Panama, inscrite au "Registro Publico de Panama", (Mercantil) Folio N° 155586144.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme KIMBERLEY INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.472 (NIIN 2008 22 00 194) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 15 février 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1000.-) par action.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société KIMBERLEY INTERNATIONAL S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société KIMBERLEY INTERNATIONAL S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit panaméen CEFIRCLOUD CORPORATION, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société KIMBERLEY INTERNATIONAL S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2624. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 décembre 2014.

Référence de publication: 2014208151/53.

(140232727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pacific Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 106.799,64.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.286.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of December,

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Eagles Crest International, Ltd, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with under number MC-276171 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on the 5th day of December 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That Pacific Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 141 286, incorporated pursuant to a notarial deed on 19 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2322 of 23 September 2008. The articles of association of the Company were amended pursuant to a notarial deed dated 26 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN° 1588 dated 18 August 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 18 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN° 545 dated 28 February 2014.

2. That the capital of the Company is fixed at one hundred and six thousand seven hundred ninety-nine USD sixty-four cents (USD 106,799.64) divided into ten million six hundred and seventy-nine thousand nine hundred sixty-four (10,679,964) shares with a par value of one USD cent (USD 0.01) each, fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 12th day of December, 2014 declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date, the balance sheet of the Company as at the 12th day of December, 2014 being only one information for all purposes;

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the one class A manager of the Company namely Mr. Dylan Davies and to the one class B manager of the Company, namely Mr. Ronan Carroll for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,000 (1,000.-EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Eagles Crest International, Ltd, une société à responsabilité limitée, établie selon les lois de l'État du Îles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman enregistré auprès du Registre de Sociétés de Îles Cayman sous le numéro MC-276171 («l'Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 5 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société Pacific Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 286, constituée par acte notariée le 19 Août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2322 du 23 Septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en vertu d'un acte notarié en date du 26 Juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN ° 1588 en date du 18 Août 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 18 Décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN ° 545 en date du 28 Février 2014.

2. Le capital social de la Société a été fixé à cent six mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf USD et soixante-quatre centimes (USD 106.799,64) divisé en dix millions six cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-quatre (10.679.964) parts sociales d'une valeur nominale de un centime d'USD (USD 0,01) chacune, entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 12 décembre 2014, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 12 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. La décharge pleine et entière est accordée aux un gérant de catégorie A de la Société, respectivement M. Dylan Davies ainsi qu'aux un gérant de catégorie B de la société, M Ronan Carroll, pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. Hernandez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60196. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001775/106.

(150000518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Owens & Watson (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.282.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Anthony VOLPE, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 juin 1981, demeurant à L-4972 Dippach, 82, route de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Owens & Watson (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 184282, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 863 du 4 avril 2014,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de l'Associé Unique à L-4972 Dippach, 82, route de Luxembourg.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001760/56.

(150000777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Murex Interco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.158.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil quatorze, le douze décembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société MUREX INTERCO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.158, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire résidant à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-duché de Luxembourg, en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 526 du 22 juillet 2000 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 20 février 2002.

L'assemblée générale s'est ouverte sous la présidence de Me Caroline APOSTOL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Président»).

Le Président a désigné comme secrétaire Mme Jeanine BACKES, employée privée, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Secrétaire»).

L'assemblée générale a désigné comme scrutateur Mme Jeanne FOURNIER, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse (le «Scrutateur»).

Ces trois personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera

annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2013 par-devant Maître Joëlle BADEN, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 janvier 2014 sous le numéro 28, durant laquelle il a été décidé de mettre la Société en liquidation volontaire. La même assemblée générale a décidé de nommer Me Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, en tant que liquidateur de la Société. L'actionnaire unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 30 juin 2014, au cours de laquelle Me François BROUXEL, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse a été nommé liquidateur en remplacement de Me Albert WILDGEN, prénommé.

II. L'actionnaire unique de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 3 décembre 2014, au cours de laquelle Lux Fiduciaire, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe (RCS Luxembourg B 65.819), a été nommé commissaire à la liquidation afin d'examiner le rapport du liquidateur de la Société et les comptes de liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

III. Selon la liste de présence, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social de trois-cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune, est valablement représenté à la réunion. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et statuer sur tous les points fixés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait besoin d'une convocation préalable.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire");
2. Approbation du rapport du liquidateur de la Société (le «Rapport du Liquidateur») et des comptes de liquidation de la Société au 31 août 2014 (les «Comptes de Liquidation»);
3. Décharge à accorder au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'actionnaire unique;
5. Détermination de l'endroit où les livres la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;
6. Approbation de la fin et de la clôture de la liquidation de la Société; et
7. Divers.

V. L'assemblée ayant approuvé les déclarations du Président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire en date du 9 décembre 2014, l'assemblée générale a reconnu et approuvé ledit rapport qui conclut que le Rapport du Liquidateur est conforme avec les lois luxembourgeoises et les obligations légales et donne une image sincère et fidèle des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Après avoir pris note des conclusions contenues dans le Rapport du Liquidateur, l'assemblée générale a décidé d'approuver le Rapport du Liquidateur et les Comptes de Liquidation.

Le Rapport du Liquidateur ainsi que les Comptes de Liquidation, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale a donné décharge pleine et entière au liquidateur de la Société et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs de la Société à l'actionnaire unique conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Liquidation (le cas échéant).

Afin d'être en mesure de régler les factures, impôts susmentionnés, ainsi que toute dette provisionnés dans les Comptes de Liquidation mais non encore exigibles à ce jour, le Liquidateur prévoit de consigner un montant correspondant aux actifs revenant aux créanciers tel que déterminé dans les Comptes de Liquidation et note que l'actionnaire unique s'est engagé à payer à première demande et dans un délai de 8 jours ouvrables tous les montants qui seraient dus par la Société après la clôture de la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée générale a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, J. BACKES, J. FOURNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001738/100.

(15000414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Omnibuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 65.713.

L'an deux mille quatorze, le dix décembre,

s'est tenue

par devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme OMNIBUILD S.A., ayant son siège social à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen,

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 29 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 759 du 20 octobre 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 65.713,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 18 juillet 2006, publiée au Mémorial C numéro 1910 du 11 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste TINTINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg, 94, rue du Gruenewald,

qui désigne comme secrétaire Monsieur René LEBEAU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Holzem,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques SCHMITZ, économiste juriste, demeurant professionnellement à Holzem.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée «ne varietur» sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 200 actions représentant le capital social, sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1- L'assemblée générale extraordinaire décide la mise en liquidation de la société.

2- Est nommé liquidateur de la société: Monsieur Jacques SCHMITZ, économiste-juriste, né à Luxembourg le 10 août 1978, demeurant professionnellement à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Il peut dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques à prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Il conserve tous pouvoirs que la loi, les statuts et l'assemblée générale lui a conféré.

3- Le siège de la liquidation est établi à L-8279 Holzem, 26, route de Capellen, auquel siège tout le courrier de la société pourra être adressé à partir de ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.B. TINTINGER, R. LEBEAU, J. SCHMITZ, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 12 décembre 2014. Relation: CAP/2014/4765. Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001766/55.

(150000651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPUS ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 61.127, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 du 13 janvier 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 389 du 12 février 2014.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. Relation: LAC/2014/62281. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001768/59.

(150000617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Dimmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, An der Scheerbach.

R.C.S. Luxembourg B 7.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014207825/10.

(140232030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2014.

ProLogis European Finance XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.913.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Holdings S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 70.891),

duly represented by its manager PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, itself represented by its manager Gerrit Jan Merkerk, residing professionally in Luxembourg,

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis European Finance XIII S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141.913 (the "Company")), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23rd day of September, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2522 of the 15th day of October, 2008, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd day of July, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Asso-

ciations number 1616 of the 21st day of August, 2009, has required the undersigned notary to state its unique resolution as follows:

Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation who will henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed at ONE THOUSAND EUROS (1.000.-EUR).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Holdings S.à r.l., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 70.891)

Ici représentée par son gérant la société PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Merkeerck, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis European Finance XIII S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B (141.913) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 23 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2522 du 15 octobre 2008, et dont les statuts été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1616 du 21 août 2009, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

Résolution Unique:

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette opération à MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. Merkeerck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60163. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001796/83.

(150001059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ProLogis European Finance XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.586.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 141.614),

duly represented by its manager PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, itself represented by its manager Gerrit Jan Merkeerck, residing professionally in Luxembourg,

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis European Finance XV S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141.586 (the "Company")), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th day of September, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2424 of the 3rd day of October, 2008, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th day of December, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 519 of the 10th day of March, 2010, has required the undersigned notary to state its unique resolution as follows:

Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation who will henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed at ONE THOUSAND EUROS (1.000,-EUR).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Holdings XV S.à r.l., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 141614)

Ici représentée par son gérant la société PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Merkeerck, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis European Finance XV S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B (141.586) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2424 du 3 octobre 2008, et dont les statuts été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 10 mars 2010, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

Résolution Unique:

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette opération à MILLE EUROS (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. Merkeerck, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60161. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001797/84.

(150001060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

ProLogis European Holdings XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.590.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of December.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 85.899),

duly represented by its manager PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, itself represented by its manager Gerrit Jan Merkeerck, residing professionally in Luxembourg,

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of "ProLogis European Holdings XIX S.à r.l.", a limited liability company, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141.590) (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th day of September, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 2420 of the 3rd day of October, 2008, and whose articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 2nd day of December, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 403 on the 24th day of February, 2010, has required the undersigned notary to state its unique resolution as follows:

Resolution:

The sole shareholder decides to amend article 21 of the articles of incorporation who will henceforth read as follows:

“ **Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.”

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this deed at ONE THOUSAND (1.000.-) EUROS.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., une société existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 85.899)

Ici représentée par son gérant la société PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, elle-même représentée par son gérant Monsieur Gerrit Jan Merkeerck, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Laquelle société comparante, agissant en sa qualité d'associée unique de "ProLogis European Holdings XIX S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B (141.590) (la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2420 du 3 octobre 2008, et dont les statuts été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 24 février 2010, a requis le notaire soussigné de constater la résolution unique suivante:

Résolution Unique:

L'associée unique décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.

2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.

3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.»

Frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette opération à MILLE EUROS (1.000.- EUROS)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. J. Merkeerk, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60157. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001798/84.

(150001062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU

Philip Morris S.A., une société anonyme organisée et existante selon les lois de la Confédération Suisse, ayant son siège social à 4, Chemin de Brillancourt, 1006 Lausanne, Suisse et immatriculée auprès de l'Office Cantonal du registre de commerce Canton de Vaud sous le numéro CH-550-0110240-1,

ici représentée par Madame Léa GNALY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2014, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. La partie comparante, pré-désignée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de PHILIP MORRIS LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 8272 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Prosper-Robert ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 février 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 60 du 15 avril 1969,

et les statuts (les "Statuts") de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 25 mars 2014 suivant acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1504 du 12 juin 2014.

2. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR),- représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-deux euros (42,- EUR) chacune.

3. L'associé unique pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015, du 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à 6, rue d'Arlon, Ecoparc, L-8399 Windhof (commune Koerich) Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, par conséquent, de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute localité du pays ou à l'étranger en vertu d'une simple décision de la gérance.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en vertu du présent acte s'élève à environ neuf cent soixante Euros (960,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GNALY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001805/57.

(150000898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 168.089.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

“Pamplona Capital Partners III LP» an exempted partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under registration number QH-49170 (the Sole Member), acting through its general partner Pamplona Equity Advisors III Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, registered with the Registrar of the Cayman Islands under registration number QH-257538.

here represented by Mr. Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company “PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.”, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse (the “Company”), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168089, incorporated by a notarial deed of March 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of May 21, 2012. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on April 09, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1386 of June 12, 2013.

- the corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand US DOLLARS (20,000.- USD) divided into two million (2,000,000) shares, having a par value of one cent (USD 0.01) and is fully paid up;
- it is the sole member of the Company;
- in its capacity as sole member of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- the Company's activities have ceased;
- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona Capital Partners III LP», une exempted partnership constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, ayant son siège social au C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnership of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation QH-49170 (l'Associé Unique), agissant par son associé commandité Pamplona Equity Advisors III Ltd., une limited company constituée et existant conformément aux lois des Îles Cayman, dont le siège social est sis C/O Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94, Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Îles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of the Cayman Islands sous le numéro d'immatriculation QH-257538,

ici représenté par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «PHM Investment Holdings (USD) S.à r.l.», ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168089 (ci-après, la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1258 du 21 mai 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 09 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1386 du 12 juin 2013.

- le capital social de la Société s'élève à vingt mille US DOLLARS (20.000.- USD) divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 USD) chacune et est entièrement libéré;

- elle est l'associée unique de la Société;
- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18048. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015001808/94.

(150000758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

**Nordparts S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Precitool Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 91.534.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Paul BINSFELD, commerçant, demeurant à L- 9180 Oberfeulen, 6, route d'Arlon,

lequel comparant seul associé de la société à responsabilité limitée "PRECITOOL LUXEMBOURG S.à r.l.", avec siège social à L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck, le 23 janvier 2003, sous la dénomination "MAISON WIES S.à r.l." publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 14069 en date du 19 mars 2003, ayant adopté sa dénomination actuelle par acte passé par-devant le notaire instrumentaire en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2278 en date du 11 octobre 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 91.534.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant Monsieur Paul BINSFELD, sus-nommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en «NORDPARTS S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «NORDPARTS S.à r.l.».

Deuxième résolution:

L'associé unique a décidé en assemblée générale de changer la gérance de la société comme suit:

1. Monsieur Paul BINSFELD, prénommé, devient à partir des présentes gérant administratif pour une durée indéterminée;

2. Monsieur Steve BOUT, ingénieur, né à Ettelbruck le 4 septembre 1981, demeurant à L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus, devient à partir des présentes gérant technique pour une durée indéterminée;

3. Décharge pour l'exercice de ses fonctions de gérant est donné à Monsieur Binsfeld pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour;

4. Les deux gérants pourront engager valablement la société par leurs signatures conjointes.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

14193

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul BINSFELD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 19 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16615. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 janvier 2014.

Référence de publication: 2015001815/54.

(150000785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 140.211.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of December,

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Sculptor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.786 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given on the 12th day of December, 2014, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

1. That Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.743, has been incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on September 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2355 of October 19th, 2007. The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 19th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3186 of December 27th, 2011;

2. That the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), fully paid up;

3. That the appearing party is the sole shareholder of the Company;

4. That the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

5. That the appearing party, being the sole owner of the shares and in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 30th day of November 2014 declares that:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or reserved;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date., the balance sheet of the Company as at the 30th day of November, 2014 being only one information for all purposes

6. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

7. That full discharge is granted to the managers of the Company namely Mr. Joel Frank, Mr. Wayne Nathan, Mr. Scott Matthew Ciccone, Mr. Tony Laenen, Mr. Juan Alvarez Hernandez, Mr. Cédric Bradfer and Mr. Ronan Carroll for the exercise of their mandates; and

8. That the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately (EUR 1,000) thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sculptor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786 (l'Associé Unique),

dûment représentée par M. Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2014, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La Société Sculptor Turkish Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.211 a été constituée suivant acte reçu par acte notarié, notaire en date du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 le 13 août 2008. Les statuts ont été modifiée pour la dernière fois devant le notaire soussigné en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3161 le 23 décembre 2011

2. Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un total de cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de vingt-cinq euro (EUR 25,-), entièrement libérées;

3. Le comparant est l'associé unique de la Société;

4. Le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

5. Le comparant, étant l'unique associé de la Société, agissant comme liquidateur de la Société, et au vu du bilan intérimaire du 30 novembre 2014, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés,

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés ou provisionnés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date, le bilan au 30 novembre 2014, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

6. La liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

7. La décharge pleine et entière est accordée aux gérants M. Joel Frank, M. Wayne Nathan, M. Scott Matthew Ciccone, M. Tony Laenen, M. Juan Alvarez Hernandez, M. Cédric Bradfer et M. Ronan Carroll pour l'exercice de leurs mandats;

8. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. Hernandez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60195. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001842/105.

(15000520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Romanfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.808.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Interfida Revisioni e Consulenze S.A., société anonyme de droit suisse, ayant son siège social au 9, Piazza del Ponte, CH-6850, Mendrisio, Suisse,

ici représentée par Madame Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "ROMANFIN S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61 808, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 124 du 27 février 1998. Les statuts ont été par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 77 du 20 janvier 2004.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir distribué tous les actifs aux associés au pro rata de leur participation.

h) Que les associés sont investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 30 novembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur numéros 2, 3, et 4 ainsi que le registre des actions.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 900,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001835/62.

(150000942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Summerbriss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.179.

In the year two thousand and fourteen.

On the nineteenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Brisler Business S.A., a joint stock company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at Marbella, calle 54 Este 3a, City of Panama, Republic of Panama and registered with the Public Registry of Panama under Ficha 744505 Documento 2028658, and

2. Summerfield Equities Corporation, a company limited by shares incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Tortola, the British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1704953,

both represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, duly represented by Mr. Max MAYER, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "Summerbriss Investments S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B 171179, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by a deed received by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 27, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2425 of September 28, 2012.

II.- That the subscribed share capital is set at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by eighteen (18) shares with a nominal value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each.

III.- That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company "Summerbriss Investments S.à r.l." and that they have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The shareholders decide to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The shareholders decide to appoint the private limited company "I.L.L. Services S.à r.l.", with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.

Third resolution

The shareholders give discharge to the managers Mr. Ezequiel Amaranto CAMERINI and Mr. Mark VRIJHOEF, for the performance of their mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Brisler Business S.A., une société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social à Marbella, calle 54 Este 3a, Ville de Panama, République de Panama et enregistrée auprès du registre public de Panama sous la référence Ficha 744505 Documento 2028658, et

2. Summerfield Equities Corporation, a société limitée des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Tortola, les Îles Vierges Britanniques et enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affaires sous le numéro 1704953,

représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, dûment représentées par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Summerbriss Investments S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 171179, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 août 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2425 du 28 septembre 2012.

II.- Que le capital social de la Société s'élève à dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) représenté par dix-huit (18) parts sociales d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune.

III.- Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "Summerbriss Investments S.à r.l." et qu'elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les associées décident de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

Deuxième résolution

Les associées décident de nommer la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B no 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Troisième résolution

Les associées donnent décharge aux gérants, M. Ezequiel Amaranto CAMERINI et M. Mark VRIJHOEF, pour l'exercice de leur mandat.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5331. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001855/96.

(150001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

SLA S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 182.634.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SLA S.A. SPF", en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 182634, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 12 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 22 janvier 2014, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis.

La Société a été mise en liquidation et Monsieur Stéphane WARNIER, demeurant professionnellement à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2014, a approuvé le rapport du liquidateur daté du 12 décembre 2014 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation (les "Comptes de Liquidation"), a nommé "CHESTER & JONES S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120602, en tant que commissaire à la liquidation (le "Commissaire à la Liquidation") chargé de l'établissement des comptes de clôture (les "Comptes de Clôture") et du rapport du commissaire à la liquidation (le "Rapport du Commissaire à la Liquidation") et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente Assemblée;

B) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société;
5. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
6. Conservation des livres et documents de la Société;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

C) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

E) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

F) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux actionnaires et aux créanciers qui ne se seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001881/94.

(150000864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Sodiesa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 11.862.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FONDATION POTOSI, une société établie et ayant son siège social à c/o Edificio Arango-Orillac, Segundo Piso, Calle 54 Este, Panama,

ici représentée par Madame Marie-Hélène GONCALVES, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "SODIESA S.A. - SPF", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 11862, a été constituée originairement sous la dénomination de SODIESA HOLDING S.A. (SOCIETE D'INVESTISSEMENT EN EUROPE ET EN AMERIQUE) suivant acte reçu par le Maître Paul MANTERNACH, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 5 mars 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 8 du 11 janvier 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 93 du 27 janvier 2000, en adoptant sa dénomination actuelle, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1037 du 18 mai 2011.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de deux millions cinq cent mille US Dollars (2.500.000,- USD), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,-USD) par action, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l. avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 12 novembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du Registre des Actions et à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015001889/64.

(150000932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Togrimat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber.

R.C.S. Luxembourg B 12.621.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Folco TOMASINI, maître carreleur et maître façadier, né le 25 novembre 1936 à Differdange, demeurant au 8 rue Batty Weber L-4684 Differdange,

2. Madame Giancarla GARZA, sans état, née le 27 janvier 1939 à Torino (Italie), demeurant au 8 rue Batty Weber L-4684 Differdange, et

3. Monsieur Angelo TOMASINI, ingénieur, né le 3 février 1964 à Differdange, demeurant au 34 am Dall L-4980 Rec-kange-sur-Mess,

Tous ici représentés par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ils sont propriétaires de toutes les parts sociales de la société "TOGRIMAT S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-4684 Differdange, 8, rue Batty Weber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.621, a été constituée suivant acte reçu par Me Frank-Reginald BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 en 1975.

Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Réunissant en leurs mains la totalité des parts de la Société, ils ont décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateurs de la Société.

Les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Les comparants, représentés comme ci-avant, déclarent que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété des associés, de sorte que la société est dissoute et considérée comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparants, représentés comme ci-avant, au gérant unique pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 8 rue Batty Weber L-4684 Differdange.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2014. LAC/2014/62357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 05 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001926/58.

(150000439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

White Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Digital Tech Enterprises Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Hong Kong, République Populaire de Chine, ayant son siège social au Unit B, 15th Floor, C.M.A. Building, No. 64 Connaught Road Central, Hong Kong, China, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 63538113-000 (l'«Associée»),

ici représentée par Maître Faruk Durusu, avocat à la Cour, né le 20 juin 1978 à Yildizeli, Turquie, résidant professionnellement au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuel unique détenant l'ensemble des trois cent dix (310) actions émises représentant l'entière du capital social de la société WHITE SEAGULL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.733, constituée par acte notarié de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 décembre 2007, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", en date du 23 février 2008, numéro 474 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (la "Société");

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informée, est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Désignation d'un liquidateur;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Détermination du lieu de stockage des livres et documents de la Société; et
6. Divers.

(iii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iv) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

Maître Faruk Durusu, pré-mentionné, agissant au nom et pour le compte de l'Associée, approuve le bilan de la Société daté du 15 décembre 2014 ci-après annexé comme annexe A (l'«Annexe A»), et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associée se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs de signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en oeuvre les stipulations du présent acte.

L'Associée, en sa qualité de liquidateur et d'associée unique de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;

(ii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tel que décrits dans l'Annexe A, sont cédés, transférés et transmis à l'Associée, et que

(iii) tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, sont assumés par l'Associée, respectivement transférés et transmis à l'Associée et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à assumer et à payer tout passif éventuel de la Société dissoute, actuel ou futur, connu, inconnu et non payé.

Troisième résolution

IL EST DECIDE de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

IL EST DECIDE de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date qu'en tête, aux administrateurs et au commissaire pour l'accomplissement de leur mandat.

Cinquième résolution

IL EST DECIDE que les livres et documents de la société seront déposés pour une durée de 5 (cinq) années à C/O Maître Faruk Durusu, 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

Divers

IL EST DECIDE de conférer pouvoir à Maître Faruk Durusu, prénommé, afin:

(i) de procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;

(ii) de faire et signer tout document ou toute notification en rapport avec les dépôts et publications relatés ci-dessus, et plus généralement de faire, exécuter ou signer toute action ou tout document nécessaire ou simplement utile dans le but de clôturer la liquidation de la Société

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2014. Relation: MER/2014/2938. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 5 janvier 2015.

Référence de publication: 2015001960/79.

(150001017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Walden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 49.188.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "WALDEN S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49188, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spéciale des Sociétés et Associations, numéro 52 du 1^{er} février 1995,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant décision prise par le conseil d'administration dans sa réunion du 20 décembre 1999, contenant notamment le remplacement de la référence à l'écu par la référence à l'euro; l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 9 août 2001.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles KRIER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le Président désigne Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Denis MORAUX, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la liquidation de la société;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme de droit panaméen "RONBARETT INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à Panama-City, Marbella, East 53rd Street, MMG Tower, 2nd Floor (République du Panama), enregistré au Registro Público of Panama, Mercantil, sous le numéro 830374, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. KRIER, J. BERNARDI, D. MORAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. LAC/2014/63220. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001955/85.

(150000870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

T.D.S. Technologies, Development & Support Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.728.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A.", en abrégé "INTER-PRO-DE S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41569,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guglielmo REBUFFATTI, dirigeant de sociétés, né à Cuneo (Italie), le 27 octobre 1942, demeurant au I-10128 Turin, Corso Filippo Turati (Italie),

ici représenté par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg 16a avenue de la Liberté, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 novembre 2014; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "T.D.S. TECHNOLOGIES, DEVELOPMENT & SUPPORT SARL", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41728, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 17 du 14 janvier 1993,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés en vertu d'une résolution des associés, prise sous seing privé le 1^{er} octobre 2001, contenant notamment la conversion de la devise du capital social en Euros, l'avis afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1560 du 30 octobre 2002;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre

il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille vingt-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. LAC/2014/62698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2015001903/62.

(150000830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Sheridan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Mme Anne KIPGEN, née le 17 avril 1947 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à Domaine de Loubatières, F-24120 Pezenas (France), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- "SHERIDAN S.A." une société anonyme luxembourgeoise avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25659, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 février 1987, publié au Mémorial C numéro 144 du 20 mai 1987 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 388 du 26 février 2011.

2.- Le capital de la Société est fixé à un million deux cent quarante mille Euros (EUR 1.240.000,-) représenté par trente mille (30.000) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

3.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, en sa qualité d'associée unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- Mme Anne KIPGEN, prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée à l'administrateur unique et au commissaire de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.250,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à le comparant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2014. Relation GRE/2014/5290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001876/58.

(150000879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 60.312.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VALDITION INVESTISSEMENTS S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 60312, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 30 juillet 1997, publié au Mémorial C n°622 du 7 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

14208

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST S.à r.l.» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B112.769.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SENSI-BERGAMI, BELLI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/12/2014. Relation: EAC/2014/17647. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/12/2014.

Référence de publication: 2014206552/48.

(140229731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Inter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 162.698.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 10 décembre 2014 que M. Alexis Kamarowsky et M. Federigo Cannizzaro ont été révoqués de leur fonction respective de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 10 décembre 2014.

Il résulte de cette même assemblée que (i) M. Yannick Ceccarelli, né le 20 avril 1984 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 10 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 et que (ii) M. Alexandre Ribeiro, né le 18 mai 1983 à Roanne, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 10 décembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est donc désormais composé des personnes suivantes:

- Adam Charles Mackie, gérant de catégorie A
- Ashley James Mackie, gérant de catégorie A
- Ludovic Blettery, gérant de catégorie B
- Yannick Ceccarelli, gérant de catégorie B
- Alexandre Ribeiro, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Inter Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015002350/26.

(150001241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2015.